

**Questions and Answers from Potential Bidders // Questions et réponses
des soumissionnaires potentiels – R000066661
(2020.09.02)**

Question 1:

The RFP Requires delivery by March 31, 2021. In order to facilitate the delivery date requirements identified in this solicitation, will SSC commit to a contract award and task authorization be completed and received by successful bidder by September 25, 2020 to ensure the delivery timelines can be met.

//

La DP exige d'ici le 31 mars 2021. Afin de faciliter les exigences au chapitre des dates de livraison indiquées dans la présente demande de soumissions, SPC s'engagent à l'attribution d'un contrat et autorisation de tâche être remplis et reçus par le soumissionnaire retenu par le 25 septembre 2020 afin d'assurer la prestation des échéanciers peuvent être respectées.

Answer 1: Yes, the draft contract is included in the solicitation. Due to the delivery timeline, this file will be processed immediately following bid closing on Sept. 10.

//

Réponse 1 : Oui, l'ébauche de contrat est incluse dans la demande de soumissions. En raison de l'échéancier de livraison, ce dossier sera traité immédiatement après la clôture des soumissions sur le 10 septembre.

Question 2:

The bid solicitation identifies that the bid acceptance period is 90 days. If this clause is executed, will the delivery timeline be impacted and reflected by a later delivery date? As described in Question 1, the delay of a contract award could impact delivery timelines.

//

La demande de soumissions indique que la période de validité des soumissions est de 90 jours. Si cette clause est exécuté, le calendrier de livraison touchés et reflétée par une date de livraison plus tard? Tel que décrit à la question 1, le retard de l'attribution d'un contrat pourrait avoir des répercussions des délais de livraison.

Answer 2: As indicated in Answer 1, it is Canada's intention to process the file immediately following bid closing.

//

Réponse 2 : Comme il est indiqué dans la réponse 1, il est l'intention du Canada de traiter le dossier immédiatement après la clôture des soumissions.

Question 3:

Can you please Clarify the discrepancy between these two statements in the published RFP Document: Section 3.1 indicates Pricing can only be submitted in Section II Financial Bid Section 3.2 indicates the technical bid Annex A must include pricing.

Should pricing ONLY be submitted in the Financial Proposal and Annex A in the technical bid omit the pricing?

//

Pouvez-vous préciser la différence entre ces deux énoncés dans le document de DP publiées :

L'article 3,1 indique les prix ne peuvent être soumis à la section II, soumission financière
La section 3,2 indique la soumission technique de l'annexe A doit comprendre des prix.
Si les prix ne sera présenté dans la proposition financière et l'annexe A dans la soumission technique
omettre le prix?

Answer 3: Yes, pricing should be submitted in the Financial Proposal using Annex A as a template. A separate Annex A confirming that the parts will be delivered is to be inserted in the Technical Bid.
//

Réponse 3 : Oui, l'établissement des prix doit être présentée dans la proposition financière à l'aide de l'annexe A comme un modèle. Une annexe distincte, une confirmation que les pièces seront livrés doit être insérée dans la soumission technique.